



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 43768

## Texte de la question

M. Serge Poignant attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et plus particulièrement les personnes atteintes d'une déficience visuelle qui pourraient exercer le métier de chaisier. Il lui demande de bien vouloir réfléchir à un assouplissement de la réglementation pour permettre à ces déficients visuels, qui ne relèvent pas de structures adaptées, de pouvoir exercer ce métier en tant qu'artisan indépendant. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

## Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été attirée sur la nécessité de permettre aux déficients visuels qui ne relèvent pas des structures adaptées de pouvoir exercer le métier de chaisier, en tant qu'artisan indépendant. La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit, dans son article 37, l'octroi d'une aide pour les travailleurs handicapés qui font le choix d'exercer une activité professionnelle non salariée lorsque, du fait de leur handicap, leur productivité se trouve notablement diminuée. Les conditions et modalités de cette aide mise en place, à compter du 1er janvier 2006, ont été déterminées par décret en Conseil d'État.

## Données clés

**Auteur :** [M. Serge Poignant](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43768

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** personnes handicapées

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juillet 2004, page 5270

**Réponse publiée le :** 11 avril 2006, page 3972